



RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

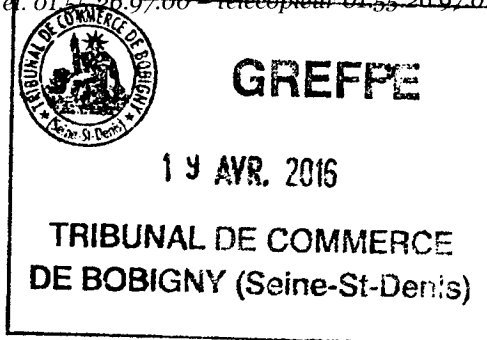
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 05281
Numéro SIREN : 508 391 307
Nom ou dénomination : SAS PRESLES

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2016 sous le numéro de dépôt 10347

GOLDEN AUDIT SAS
Commissaire aux Comptes

Bureaux : 3 Rue St Laurent - 75010 PARIS
Tél. 01 55 26 97 00 - télécopieur 01 55 26 97 01



SCI PRESLES
SCI au Capital 3 000 €

Siège social : 21, rue des Presles
93300 AUBERVILLIERS

*
* *

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
En Société par Action Simplifié
De la SCI PRESLES
Assemblée du 30 avril 2016

GOLDEN AUDIT SAS - 3, rue Saint Laurent - 75010 PARIS
SIREN 753 072 123 - TVA FR 51 753 072 123 - Code activité 6920Z
Inscrit à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris.

Rapport du Commissaire à la transformation de la SCI
PRESLES
Société Civile Immobilière au capital de 3 000 euros
En Société par Actions Simplifiée.
A l'Assemblée du 30 avril 2016

* *
*

Aux associés,

En notre qualité de Commissaire à la transformation, nommé en date du 27 janvier 2016, par décision unanime des associés de la Société Civile Immobilière PRESLES, et en exécution de la mission prévue par les articles 223-43 et 224-3 du Code du Commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles, de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées :

- ❖ A contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

- ❖ A analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nos contrôles, afin d'analyser la situation de la société et d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social, ont porté sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

I - EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE.

La société **PRESLES** est une entreprise de construction, acquisition, vente, gestion, et sous-location de tous immeubles. Elle a été créée en octobre 2008, et Madame Christelle WANG en est la Gérante. Les associés ont régulièrement approuvé les comptes de l'exercice 2014, dégageant un profit de 34 745 € qui a été affecté en

dividendes aux associés. Les 'associés ont normalement arrêté les comptes de l'exercice 2015, qui se solde par un bénéfice de 41 081 €.

Le Gérant et les associés estiment que la forme de société par action simplifiée conviendrait mieux à leur niveau d'activité et à l'organisation de sa société.

II - ANALYSE DES COMPTES

Les contrôles des comptes ont été effectués sur le bilan arrêté au 31 décembre 2015. A cette dernière date, l'équilibre financier de l'entreprise peut se résumer ainsi:

ACTIF

Immobilisations corporelles	451 153 €
Moins amortissements	- 14 678 €
Immobilisations financières	171 900 €
Actif Immobilisé	608 375 €
Clients	41 563 €
Autres créances	48 069 €
Comptes de régularisation	758 €
Actif circulant	90 390 €

TOTAL ACTIF	698 765 €
--------------------	------------------

PASSIF

Capital social	3 000 €
Résultat	41 081 €
Capitaux propres	44 081 €
Dettes financières	642 436 €
Dettes fournisseurs	12 248 €

TOTAL PASSIF	698 765 €
---------------------	------------------

Le bilan de la société **PRESLES** présente une structure équilibrée, et nous n'avons pas de critiques à formuler quant à l'existence et la valorisation des divers éléments de l'actif et du passif, déterminés selon les règles comptables en vigueur.

Nous avons également complété nos contrôles par un entretien avec la Gérante, sur l'activité de la société sur l'exercice 2016. A cette date, nous estimons qu'il n'existe pas d'éléments de nature à modifier significativement les équilibres financiers constatés au bilan du 31 décembre 2015.

Dans votre assemblée du 30 avril 2016, vous aurez à décider de la transformation de votre société en Société par Action Simplifié.

A cette date, le capital social de votre société sera d'un montant de 3 000 €, pour un actif net de 44 081 €.

L'examen des documents présentés ne nous conduit pas à formuler de réserves sur la continuité des activités de votre société dans un avenir prévisible. Aucun avantage particulier ne nous a été signalé, et nous n'en avons pas trouvé au cours de nos travaux.

Sur la base de nos travaux nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

III - CADRE JURIDIQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le capital des SAS est librement fixé, et la nécessité de désigner un commissaire aux comptes ne s'impose qu'au delà de certains seuils. Sur les deux derniers exercices arrêtés votre société n'a atteint aucun des trois seuils prévus par la Loi, vous ne devez donc pas nommer un commissaire aux comptes. L'objet de votre société ne se situe pas dans le cadre d'activités réglementées ou interdites aux sociétés par actions simplifiées. Enfin, il vous faudra lors de cette même assemblée, du 30 avril 2016, procéder à la nomination de votre Président.

IV - VERIFICATIONS EFFECTUEES

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaire selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- apprécier les biens composant l'actif social,
- analyser la situation de la société.

Nos diligences ont été effectuées dans le cadre d'un examen limité complété de contrôles particuliers.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Paris, le 30 mars 2016

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS GOLDEN AUDIT

Pierre GIRAUD

